

**Commune de Pont-de-Poitte**  
**Compte rendu de la réunion ordinaire du conseil municipal du**  
**Mardi 26 juin 2018**

Le conseil municipal, légalement convoqué le 22 juin 2018, s'est réuni le mardi 26 juin 2018 à 20h00, en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Christelle Deparis-Vincent, maire.

Présents: DEPARIS-VINCENT Christelle maire, LACOMBE Marie 1ère adjointe, MAGREULT D'ATTOMA Laurent 2ème adjoint, BUISSON Daniel 3ème adjoint, Mesdames BESSE Natacha, CABOCHE Nadine, Messieurs Jérôme GAVAND, GENSSE Jean-Michel, JANSOONE Romain, LARDET Stéphane, PERNOT Daniel, REVOL Pierre, conseillers.

Absents excusés :

Absents non excusés ; Madame MARQUES Marina, Monsieur Samüel CAMELIN

Désignation du secrétaire :

Mme Caboche Nadine a été élue secrétaire de séance à l'unanimité des présents.

**1. Approbation du Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 17/05/2018;**

Le compte-rendu de la réunion du 17/05/2018 est approuvé à l'unanimité

**2. Point par Mme Marie LACOMBE, 1ère adjointe, sur les dossiers animations / pôle de proximité / tourisme / relations avec les administrations ;**

**2.1. Cartes Jeunes ;**

Mme LACOMBE propose de renouveler la convention et rappelle le dispositif : les cartes sont vendues initialement au prix de 8€, si la mairie prend en charge au minimum 1€ sur le prix de vente final, elle bénéficie d'un prix d'achat réduit à 7€, et les jeunes l'achèteront à 6€. Attention toute carte achetée au tarif réduit sera facturée à la commune, 30 cartes ont été commandées et vendues en 2017/2018 selon ce dispositif aux jeunes pontois de 0 à 18 ans inclus. 20 cartes à 8 € ont été commandées (dont 12 revendues aux jeunes pontois de plus de 18 ans ou 0-25 ans non pontois), les invendues ne sont pas facturées à la commune.

Le conseil valide à l'unanimité de renouveler le dispositif : 30 cartes seront commandées à prix préférentiel et revendues au tarif de 6 € aux jeunes pontois de 0 à 18 ans, et 20 cartes seront commandées au tarif habituel de 8€.

Une délibération sera prise

**2.2. Subvention exceptionnelle Joyeux Pétanqueurs Pontois ;**

Mme le maire donne lecture de la demande de M Paris, président de l'association qui sollicite la commune pour les aider financièrement pour la réalisation de travaux importants sur le bâtiment au 4 rue des artisans. Il est décidé de verser une subvention à hauteur du montant TTC des travaux qu'ils effectueront eux-mêmes. Au vu des devis présentés, le conseil valide à l'unanimité l'octroi d'une subvention à hauteur de 4200€.

Une délibération sera prise ainsi qu'une DM.

**3. Point par M Daniel BUISSON, 3<sup>ème</sup> adjoint, sur les dossiers liés aux finances de la commune ;**

**3.1. Décision Modificative ;**

Un ajustement budgétaire de 950€ en chapitre d'ordre est à faire pour permettre l'enregistrement des écritures d'amortissement en M49.

Suite au point 2.2 une DM est nécessaire pour augmenter les crédits à l'article 6574 subvention.

Cette DM est approuvée à l'unanimité

Une délibération sera prise.

**4. Point par M. Laurent MAGRÉAULT D'ATTOMA, 2<sup>ème</sup> adjoint, sur les dossiers d'urbanisme en cours d'instruction / travaux / eau et assainissement ;**

**4.1. Urbanisme ;**

**4.1.1. Point sur les dossiers d'urbanisme en cours ;**

Déclarations préalables : Peinture façade route de la Saisse ; Clôture rue des Chevilles

## 4.2. Travaux :

### 4.2.1. Présentation des travaux en cours et prévus sur la commune :

Travaux de saison : tonte et arrosage, entretiens divers

### 4.2.2. Voirie

- Chemin de la Guide : fin des travaux ce vendredi et reprise à l'automne pour la suite, balayage prévu dès que la pluie arrivera.
- Chemin du belvédère : présentation de 3 devis (Eiffage, SJE et EUROVIA),  
Le conseil à l'unanimité retient la proposition de l'entreprise SJE en raison du prix et des caractéristiques techniques proposées, et autorise Mme le maire à signer le devis.  
Point à temps du Carrefour rue Curtil Gauthier/route de Poitte jusqu'à la patte d'oie Chemin du Belvédère/Route de Largillay

### 4.2.3. Subvention ESTJ pour accessibilité salle du foyer :

Les travaux d'accessibilité de la salle du bas du Foyer, permettant de maintenir l'ouverture du bâtiment au public commenceront en 2019. L'ESTJ (Engagement pour les Solidarités Territoriales du Jura) est cumulable avec la DETR -déjà acquise sur ce dossier, il est proposé de demander un complément d'aide au niveau de l'ESTJ.

Cette demande de subvention ESTJ validée à l'unanimité.

Une délibération sera prise

## 4.3. Eau, assainissement :

### 4.3.1. Modification de la programmation travaux assainissement :

La DDT (par courrier et rencontre du 24 mai avec Messieurs Cellier et Brohon de la police de l'eau) nous impose de revoir notre programmation de travaux afin de la démarrer avant 2020 et sur 12 ans, sans tenir compte de l'état d'équilibre de budget M49 annexe (eau /assainissement) et des annuités importantes jusqu'en 2021, ni du transfert de compétence à la CCPL. En conséquence Mme le maire propose d'inverser les 2 dossiers prioritaires et de commencer par la mise en séparatif de la rue des Artisans (apportant énormément d'eaux parasites à la station mais moins onéreuse) avant de travailler sur les réseaux de Poitte selon la programmation suivante :

- Les travaux de mise en séparatif de la ZA débiteront fin 2019,
- Puis à partir de 2023 le hameau de Poitte .
- Enchaînement des priorités 3 – 4 – 5 jusqu'en 2031.

Cette nouvelle programmation est validée à l'unanimité, sachant que les travaux ne pourront pas avoir lieu sans subventions.

Une délibération sera prise

### 4.3.2. Demande de subvention Agence de l'Eau RMC :

Pour aider la commune dans le financement des travaux de mise en séparatif, estimés à 220.000€ HT pour travaux et maîtrise d'œuvre, nous pouvons présenter avant le 30 juin un dossier à l'Agence de l'Eau pour une aide à hauteur de 30%, sous réserve également d'approuver la charte d'assainissement. Des aides pourront aussi être sollicitées auprès du conseil départemental.

Cette demande de subvention est validée à l'unanimité, et le conseil autorise Mme le maire à solliciter tout autre subvention sur ces travaux.

Une délibération sera prise.

### 4.3.3. Tarifs des abonnements (individuel et camping) :

Compte tenu de la programmation vue au point 4.3.1 le budget M49 ne pourra pas financer un tel programme sans subventions, et les annuités à rembourser seront conséquentes.

A ce jour la commune n'a pas de part sur les abonnements, Mme le maire propose d'instaurer une part abonnement pour la commune.

Après discussion et simulations, le conseil valide la mise en place d'un abonnement (part communale fixe) de 10€, sur l'eau, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018, qui financera déjà divers petits travaux en cours sur les réseaux.

Concernant les campings, Mme le maire expose qu'on pourrait instaurer un abonnement eau par emplacement en se fixant sur l'abonnement annuel réduit proportionnellement au temps d'ouverture dans l'année, comme cela se fait dans d'autres communes.

Le conseil valide à l'unanimité l'instauration d'un abonnement eau pour les campings de 25% de l'abonnement individuel, par emplacement pour l'année à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 compte tenu de la saison déjà engagée.

Une délibération sera prise.

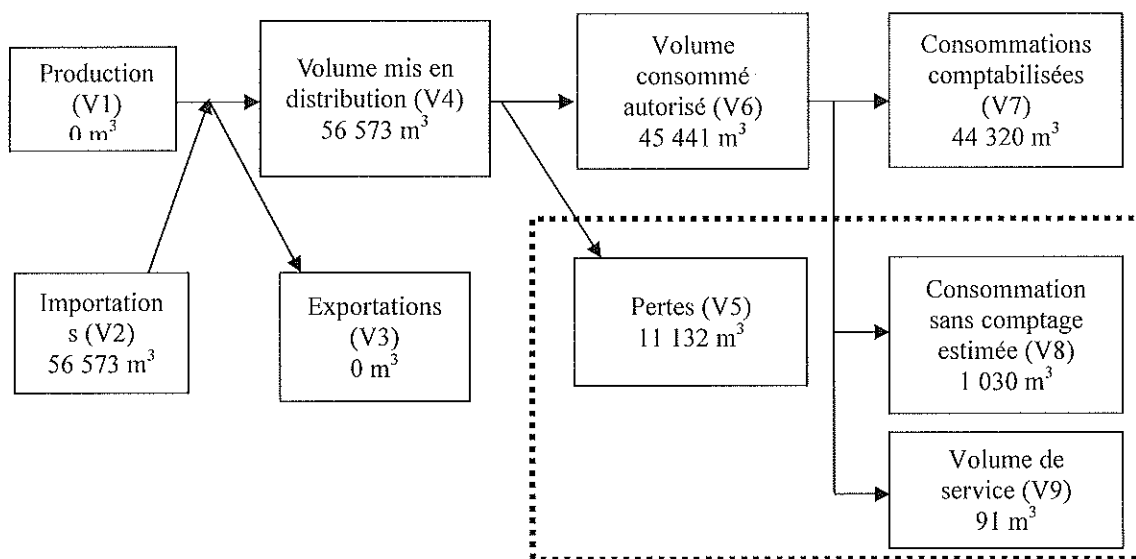
#### 4.3.4. Rapports 2017 du délégataire :

Mme LACOMBE présente les rapports 2017 eau et assainissement, ceux-ci sont validés à l'unanimité.

#### 4.3.5. Approbation des RPQS (Rapport sur la Qualité des Services) :

Mme Lacombe donne lecture des RPQS 2017, manquent deux indicateurs qui sont donnés par la Police de l'Eau.

- Au niveau du réseau d'eau ces indicateurs font apparaître un rendement de 80.3 %, qui devrait encore s'améliorer en 2018 suite à la nouvelle conduite en ZA (l'essentiel des fuites provenant de cette conduite)



- Au niveau de l'assainissement, si la qualité du rejet au niveau de la STEP est bon, la collecte est quant-à elle évaluée non conforme car trop diluée.

Les RPQS sont validés à l'unanimité.

Une délibération sera prise.

#### 4.3.6. Modification des statuts du Syndicat de Vouglans :

Madame le maire fait part de la modification des statuts notamment de l'article 1 : modification de la dénomination en *Syndicat de Production de l'Eau de la Région de Vouglans*

Cette modification est approuvée à l'unanimité.

### 5. Recensement population 2019 (désignation d'un coordinateur communal) :

L'INSEE nous informe que le prochain recensement de la population aura lieu du 17/01/2019 au 16/02/2019. Il nous demande de désigner pour le 31/05/2018 un coordinateur communal (parmi les élus ou le personnel) pour superviser le recensement et les agents recenseurs. Il devra être disponible pendant la période de recensement et également pour des journées de formation en octobre/novembre. Faute de disponibilité des élus et Nathalie BOILLEY s'étant proposée, elle sera désignée coordinateur.

Cette désignation est validée à l'unanimité

Une délibération sera prise ainsi qu'un arrêté.

**6. Désignation d'un délégué suppléant au SIVOS ;**

Suite au départ de M Delétoile, M Magréault d'Attoma est candidat, il est désigné délégué suppléant du SIVOS à l'unanimité des présents.

**7. Demande de M et Mme Voissat pour rétrocession d'une concession ;**

Mme le Maire expose au conseil municipal que M et Mme Voissat se proposent de rétrocéder à la commune leur concession funéraire trentenaire, n° B19/20 prise en date du 25 octobre 2006, au montant, réglé, de 200 euros. Celle-ci se trouvant vide de toute sépulture, elle peut être rétrocédée à la commune à compter de ce jour afin qu'elle en dispose selon sa volonté, cette rétrocession ne peut être qu'à titre gratuit selon l'article 34 du règlement du cimetière du 20/08/2010.

Le conseil approuve à l'unanimité cette rétrocession

Une délibération sera prise

**8. Demande de M Droz-Bartholet et Mme Samson pour utilisation d'une partie de la parcelle communale A1327 ;**

Mme le maire fait part du courrier de M. Droz Bartholet et Mme Samson souhaitant utiliser une partie de la parcelle A1327 pour l'entretenir et l'aménager (arrachage peupliers, plantation arbres fruitiers). Cet emplacement a déjà fait l'objet d'une demande, mais étant situé à l'entrée du village il constitue une ouverture arborée.

Après discussion le conseil se prononce à 3 voix pour, 7 voix contre et 1 abstention et demande à Mme le maire de notifier ce refus aux demandeurs.

**9. Courrier de M Verguet sur sécurisation route de la Saisse ;**

Mme le maire fait part du courrier de M Verguet quant à la sécurisation de la route de la Saisse.

La plupart de ces interrogations ont déjà fait l'objet d'actions ou réflexions de la part du conseil.

Entre outre, la Police de l'Eau a été questionnée sur les possibilités d'enrayement d'un phénomène d'érosion ponctuel des berges jusqu'à proximité de la route, nous attendons leur retour. La piste cyclable sera marquée avant le 14 juillet, mais la pose d'une barrière en bord de route a été abandonnée car elle réduirait encore plus la place pour les piétons et serait plus accidentogène que sécuritaire.

Le conseil demande à Mme le maire de transmettre une réponse écrite à M Verguet.

**10. Compte rendu des diverses réunions Communauté de Communes et commissions ;**

CLECT : modification libre de l'allocation de compensation. Pas de transfert de compétence.

**11. Questions diverses ;**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00

Pour tous renseignements complémentaires à propos de ce compte rendu, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de Mairie ou Madame le Maire.